

COMMUNE DE VALDOIE
(Territoire de Belfort)

ST

ARRETE N° 175/2025

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION
RUE DE LA GARE**

Le Maire de la commune de VALDOIE,

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2214-3,

Le Code de la Route,

L'ordonnance N° 58-1216 et le décret N°58-1217 du 15/12/1958 relatifs à la police de la circulation routière,

Le décret N° 60-14 du 9 janvier 1960 portant règlement d'administration publique pour application du Code de la Route,

La demande de l'entreprise CIRCET, pour des travaux de tirage de câble rue de la Gare,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu d'assurer la sécurité de tous les usagers,

DECIDE :

Article 1 : Du lundi 8 décembre 2025 au vendredi 19 décembre 2025, la chaussée est rétrécie au droit du 4 rue de la Gare, selon les besoins du chantier. Durant l'intervention, la circulation s'effectue sur une seule voie.

Article 2 : Du lundi 8 décembre 2025 au vendredi 19 décembre 2025, la vitesse est limitée à 30 km/h aux abords des zones de travaux, selon les prescriptions interministérielles de chantier.

Article 3 : Du lundi 8 décembre 2025 au vendredi 19 décembre 2025, le stationnement est interdit au droit du 4 rue de la gare, selon les besoins du chantier.

Article 4 : Les dispositifs de pré-signalisation nécessaires à cette réglementation temporaire sont mis en place et entretenus par l'entreprise CIRCET sous son entière responsabilité. L'ensemble de ces dispositifs est conforme aux réglementations en vigueur et aux éventuelles prescriptions particulières.

Article 5 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 : Les agents normalement habilités à assurer la police de la circulation routière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié dans les formes habituelles.

Article 7 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier 25000 BESANCON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Diffusion :

- Police Nationale
- Garde Champêtre
- Circet
- Services Techniques

- Registre
- Affichage
- Dossier

Valdoie, le 5 décembre 2025
L'adjoint aux travaux,

Patrick DREYER

